

POLITIQUE DE GESTION RESPONSABLE DES ESPACES VERTS

V1 - Novembre 2024



Chez *emeis* nous considérons la biodiversité comme essentielle. De nombreuses études scientifiques ont prouvé les bénéfices du contact avec la nature sur le bien-être et le maintien en bonne santé. Dès lors intégrer la biodiversité et la biophilie dans nos activités représente un levier puissant pour contribuer au bien-être des résidents, patients et collaborateurs.

Or, la construction de nos établissements et leur exploitation, exercent de multiples points de pression sur la biodiversité comme l'artificialisation des sols, la préservation de la faune et de la flore, la pollution de l'eau par les médicaments effluents ou encore la gestion des espaces verts et le recours aux produits phytosanitaires. Dès lors, le Groupe *emeis* s'est engagé en faveur de la biodiversité et de la biophilie en créant deux labels internes : « Construction » et « Exploitation ».

Le label « Construction » définit les critères techniques à intégrer dans tous les nouveaux projets du Groupe afin de promouvoir la biodiversité et la biophilie. Quant au label "Exploitation", il encadre les actions concrètes à mettre en place pour valoriser la biodiversité et la biophilie dans les établissements déjà en activité. Il précise notamment comment les équipes de chaque établissement peuvent encourager les interactions des résidents, patients et collaborateurs avec la nature, favorisant ainsi la santé et le bien-être de tous.

Au quotidien, la gestion des espaces verts au sein de nos établissements est bien plus qu'un simple sujet d'entretien et d'esthétique. Les enjeux de biodiversité et de biophilie sont en lien direct avec notre santé. Nos jardins, parcs, espaces naturels ou aménagés constituent non seulement de beaux actifs à valoriser et entretenir, mais soutiennent l'activité physique, stimulent les sens, améliorent l'humeur et enrichissent les interactions sociales, autant de vecteur de prévention en santé : ils reçoivent nos patients, résidents, leurs proches et nos équipes. Ils sont de véritables constituants du projet de vie et de soins. Avec une spécificité liée à nos métiers : nos lieux de vies sont aussi des lieux de travail.



Notre ambition est une gestion écologique des espaces verts, en protégeant la biodiversité, en réduisant les pollutions et la consommation des ressources naturelles.

La présente politique s'inscrit pleinement dans les engagements biodiversité et biophilie du Groupe et a pour objet de définir les grands principes d'entretien des parcs et jardins de nos établissements.

Les parties prenantes concernées sont les prestataires externes en charge de la maintenance des espaces verts, ainsi que les agents de maintenance des établissements *emeis* sous la responsabilité des Directeurs. Il est à noter que si l'établissement a recours à une entreprise spécialisée pour l'entretien des espaces verts, la présente politique devra être annexée au contrat d'exécution des prestations qui lie les parties.



Retrouvez-ici ou via le QR code ci-contre, la Politique Biodiversité et Biophilie du Groupe *emeis*

Inclusion et développement économique local

- Le recours à l'emploi de jeunes, de seniors ou de travailleurs en Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou associations locales d'insertion de proximité est privilégié
- Le recours aux solutions entièrement robotisées est proscrit (ex : robots tondeuses autonomes).
- Les achats et plants de végétaux sont à réaliser de préférence dans des pépinières ou auprès de revendeurs locaux.

Gestion de l'eau

- La plantation d'espèces robustes, adaptées au climat local et nécessitant peu d'arrosage est recommandée.
- Une gestion écologique réduisant l'évaporation de l'eau des plantes : gestion différenciée, paillage, mulching... doit être systématique.
- A l'exception des jardinières thérapeutiques, les plantations en pleine terre plutôt qu'en jardinière augmentant les besoins en eau doivent être privilégiées.



Le saviez-vous ?

L'eau, essentielle à notre santé et à nos écosystèmes, est une ressource fragile, soumise à des pressions croissantes. En effet, seulement 2,5 % de l'eau sur Terre est douce, dont 70 % sous forme de glaciers. Dans certaines régions, la situation devient critique, et le dérèglement climatique accentue la fréquence et l'intensité des sécheresses.

Dans nos activités, l'eau joue un rôle fondamental et indispensable dans les soins quotidiens apportés à nos patients, résidents et bénéficiaires. Par exemple, chaque personne consomme près de 150 litres d'eau par jour pour ses besoins essentiels, soit l'équivalent du volume d'une baignoire. Un robinet laissé ouvert, par exemple, peut gaspiller jusqu'à 6 litres d'eau par minute, ce qui souligne l'importance d'une vigilance de tous les instants, pour agir contre le gaspillage d'un bien commun aussi rare.

C'est pourquoi il est impératif d'adopter une approche de sobriété, tant au niveau individuel que collectif.

Ensemble, préservons cette ressource précieuse.

Entretien des pelouses et des prairies

- Garantir une gestion « zéro » phyto des espaces verts : les traitements phytosanitaires chimiques, herbicides comme insecticides chimiques, sont proscrits. Sont tolérés des traitements de biocontrôles (ensemble de méthode de protection des végétaux s'appuyant sur l'utilisation de mécanismes naturels) sous réserve de l'accord du Responsable espaces verts.
- Palette végétale composée à plus de 70% d'espèces indigènes : Lors de nouvelles plantations, au moins 70% des espèces seront locales [2], naturellement présentes dans la zone biogéographique. Dans certains cas précis, dans une optique d'adaptation au réchauffement climatique, cette définition peut être élargie pour intégrer des plantes méditerranéennes [3].

[2] Dites espèces endémiques.

[3] [Site](#) pour identifier les plantes locales.

Entretien des pelouses et des prairies

- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, pour les établissements qui possèdent plus de 200 m² d'espaces verts incluant des espaces de prairies en friches, en fauche tardive à l'exclusion des zones à risques incendies : faire varier l'intensité d'entretien des espaces verts en fonction de leurs usages.

Ex : les pelouses tondues en bordure de voirie et les prairies au-delà laissées en friche.

- Garantir un entretien et maintien des paillages avec pour ambition « zéro terres à nues ».

Le saviez-vous ?

La gestion « zéro phytosanitaire » des espaces verts désigne un entretien des végétaux sans utilisation de produits chimiques pour protéger les plantes contre les bioagresseurs : animaux parasites, champignons, « mauvaises herbes » et espèces invasives locales, espèces exotiques envahissantes.

En France, ce mode de gestion est une obligation réglementaire [4] pour la gestion des espaces verts publics depuis 2017, et a été étendu aux espaces privés et collectifs depuis Juillet 2022. Il s'agit de remplacer les pesticides, insecticides et herbicides par des méthodes préventives et curatives alternatives.

Maitrise des nuisances et limitation des pollutions

- Privilégier l'emploi de matériels électriques fonctionnant sur batterie au lieu de moteurs thermiques fonctionnant aux énergies fossiles.
- Pour le matériel, favoriser l'utilisation d'huile moteur et lubrifiant d'origine végétale non polluante pour l'environnement selon le contrat d'entretien des espaces verts.
- Garantir le caractère non pollué des terres importées sur l'établissement, le cas échéant, notamment en termes d'espèces envahissantes[5].
- Garantir la plantation d'aucune espèce végétale envahissante sur l'établissement.

Le saviez-vous ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Ces espèces représentent une menace pour les espèces locales, car elles accaparent une part trop importante des ressources naturelles (espace, lumière, ressources alimentaires, habitat...) dont les autres espèces ont besoin pour survivre. Elles peuvent aussi être prédatrices directes des espèces locales. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité[6].

[4] Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national ; complétée par Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

[5] Pour information, [liste des espèces envahissantes](#) en Europe.

[6] Retrouvez plus d'informations sur le site internet de l'Office Français de la biodiversité [OFB] et du [Ministère de la transition écologique](#).

Recyclage et valorisation des déchets verts

- Favoriser le réemploi des déchets verts au sein des espaces verts de l'établissement (paillage, tontes mulching etc).
- Garantir une traçabilité du recyclage des déchets verts exportés des établissements.
- Proscrire tout brûlage de végétaux dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur de ce dernier.

Le saviez-vous ?

Pour contribuer à la régénération des sols, la présence des déchets verts au sol est essentielle, elle enrichit le sol, protège des périodes de fortes sécheresses et favorise également la présence d'insectes. Enfin, cela contribue à limiter les coûts et transports associés vers les déchetteries et centres de traitement.

Depuis le 31 Décembre 2023, tous les producteurs, industriels comme particuliers, sont soumis à la même obligation de tri et de valorisation des déchets verts, de plus, les feux de végétaux sont proscrits [7] compte tenu de leurs impacts (environnemental, sur la santé et les risques liés aux départs de feu). Cette pratique est source d'émissions de nombreux polluants atmosphériques dont les particules fines émises sont nocives pour la santé.



Gestion des arbustes et des arbres

- Adapter les calendriers de coupes et de tailles afin de respecter les périodes de nidification des oiseaux avec par exemple un arrêt des coupes et tailles de mars à juin.

Le saviez-vous ?

Les tailles douces permettent aux arbres et aux arbustes de se développer dans le respect de leur cycle saisonnier, cela les rend plus résistants aux maladies et aux périodes de stress hydrique. De plus, les arbres et les arbustes jouent un rôle majeur pour la faune car ils permettent à de nombreux oiseaux de s'abriter pour notamment y faire leur nid. C'est la raison pour laquelle l'arrêt des coupes de mars à juin est essentiel.